L'Union des producteurs agricoles
Capitale-Nationale–Côte-Nord

Résolution d'urgence AGA du 20 novembre 2026 UPA Capitale-Nationale Côte-Nord

Défense des producteurs agricoles et communication sur le bien-être animal

CONSIDÉRANT que le bien-être et la santé des animaux constituent une responsabilité quotidienne des producteurs agricoles qui en assurent l'élevage et les soins;

CONSIDÉRANT que les productrices et producteurs agricoles ne cautionnent aucunement la maltraitance animale et condamne toute forme de négligence ou de mauvais traitement envers les animaux

CONSIDÉRANT que les producteurs agricoles du Québec travaillent dans un cadre de pratiques, de normes et de codes de conduite visant à assurer la santé et le bien-être de leurs animaux, et qu'ils investissent continuellement dans l'amélioration de leurs pratiques;

CONSIDÉRANT que le reportage de Radio-Canada diffusé dans le cadre de l'émission *Enquête*, le 19 novembre 2026, présente des images et des situations préoccupantes concernant le traitement des animaux dans certaines entreprises agricoles québécoises;

CONSIDÉRANT que les situations présentées, aussi préoccupantes soient-elles, ne doivent pas conduire à une généralisation de ces pratiques à l'ensemble des entreprises agricoles et des producteurs du Québec;

CONSIDÉRANT que la diffusion de telles images risque d'affecter la confiance des consommateurs envers les produits agricoles québécois et de porter atteinte à la réputation de milliers de producteurs qui prennent soin de leurs animaux quotidiennement;

CONSIDÉRANT que l'Union des producteurs agricoles a la responsabilité de représenter, de défendre et de faire connaître la réalité des producteurs agricoles auprès de la population;

L'Union des producteurs agricoles
Capitale-Nationale–Côte-Nord

Sur motion dûment proposée, les délégués réunis en assemblée générale annuelle de la Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale/Côte-Nord demandent à la Confédération de l'UPA :

1. De prendre rapidement la parole publiquement afin de réagir au reportage et de défendre les productrices et producteurs agricoles du Québec, en présentant une position claire, équilibrée et fondée sur des faits;

2. De déployer une campagne de communication provinciale d'envergure visant à sensibiliser la population à la réalité du travail des producteurs, à faire connaître les pratiques d'élevage, les efforts et les investissements réalisés en matière de bien-être animal et à rappeler que les situations présentées ne représentent pas l'ensemble de la production agricole québécoise;

3. De mettre en valeur les producteurs et les entreprises qui adoptent de bonnes pratiques et qui contribuent quotidiennement à assurer le bien-être de leurs animaux;

4. De soutenir les fédérations régionales et les fédérations spécialisées dans leurs interventions et leurs communications auprès des producteurs, des médias et de la population afin d'assurer une réponse cohérente à l'échelle du Québec.